



## Avant-propos

L'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) apporte son soutien aux établissements cantonaux d'assurance dans leurs principales missions de « prévention, intervention et assurance ». Ces domaines forment à eux trois un système de protection fort et unique pour les propriétaires de bâtiment, d'une importance économique considérable. C'est en ce sens que l'AECA représente ses membres à l'échelle nationale et internationale. Elle coordonne également la collaboration entre les organisations communes pour les questions centrales. L'AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie), l'UIR (Union intercantonale de réassurance), le PSDS (Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques), la FP (Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance) et en partie la CSSP (Coordination suisse des sapeurs-pompiers) forment les organisations communes.

Pour l'AECA également, 2020 a été une année particulière. Même si les organisations communes ont été en grande partie épargnées par ses conséquences financières négatives, cette « année corona » a tout de même laissé des traces. Le report des examens de spécialiste et d'expert en protection incendie notamment a représenté une décision drastique : un choc pour les candidats sur leur voie professionnelle, mais aussi pour le marché, qui nécessite d'urgence des professionnels qualifiés. Ceux-ci sont en effet les garants de la qualité du niveau de protection incendie préventive en Suisse.

De manière générale, divers projets ont dû être reportés, et les rencontres en personne, si importantes, ont dû se dérouler par visioconférence ou par conférence téléphonique. Malgré ces obstacles inévitables, la collaboration entre l'ensemble des acteurs a très bien fonctionné. Il a notamment été possible de poursuivre la révision de divers règlements, ce qui conduira à davantage d'efficacité dans la gestion et les activités des commissions et des groupes de travail des organisations communes.

Malgré la pandémie, l'AECA a su faire valoir les demandes et les intérêts des établissements cantonaux d'assurance (ECA) dans le cadre de discussions politiques ou se préparer à défendre certains sujets. Dans ce cadre, l'objectif de l'AECA est d'identifier de manière ciblée les thématiques pertinentes et de les porter à l'attention des personnes, institutions et organes concernés, afin que ceux-ci puissent prendre en considération les intérêts des ECA dans leurs décisions.

Le comité directeur de l'AECA s'appuie pour son travail sur le soutien des membres du comité directeur ou du conseil d'administration des autres organisations. L'année prochaine également, nous pourrons encore, tous ensemble et avec le soutien du bureau de la « Bundesgasse 20 », continuer à faire grandir nos organisations.

Urs Graf, président de l'AECA

Alain Rossier, directeur de l'AECA



# Brève présentation de l'organisation AECA

## Comité directeur



De gauche à droite / de haut en bas : Karin Kayser-Frutschi, conseillère d'État NW ; Peter J. Blumer, président de l'UIR ; Jean-Michel Brunner, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Neuchâtel ; Sven Cattelan, président de la CSSP ; Urs Graf, président de l'AECA ; Markus Feltscher, président de l'AEAI / de la FP ; Pierre-André Page, conseiller national FR ; Stefan Engler, conseiller aux États GR



## Direction



De gauche à droite / de haut en bas : André Grubauer, responsable du département Formation ; Michael Binz, responsable du département Protection incendie ; Alain Marti, responsable du département Réassurance ; Monica Caprio, responsable du département État-major ; Alain Rossier, directeur ; Isaak Meyer, responsable du département Finances et Informatique ; Martin Jordi, responsable du département Prévention des dommages éléments naturels

## Brève présentation

Afin de consolider et de développer la philosophie de « prévention, intervention et assurance », 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) se sont réunis pour former l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA). Par le biais de l'organisation faitière AECA, une identité commune a vu le jour au sein du paysage de l'assurance immobilière. La communauté des ECA se positionne ainsi sur le marché tout en renforçant sur la durée le système de la « triple protection ». L'AECA se doit en particulier de soutenir activement et avantageusement les différents ECA dans leurs principales missions cantonales.

La participation de représentants politiques et d'autres groupes d'intérêt contribue à la fois à consolider avec pertinence les organisations existantes et à favoriser leur influence au niveau national et international de par leur statut d'association de la branche. L'AECA apporte assurément une valeur ajoutée aux ECA, grâce notamment à une communication coordonnée à l'interne et vers l'extérieur et à la coordination des projets stratégiques des organisations communes.



---

**Fondation**

2016

**Direction**

Alain Rossier, directeur

**Forme juridique**

Association (selon art. 60 ss. CC)

**Organe de révision**

Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

**Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres de l'AECA :** Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2020).

---

**Comité directeur au 31.12.2020****Urs Graf**

Président de l'AECA, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance d'Argovie

**Jean-Michel Brunner**

Vice-président de l'AECA, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Neuchâtel

**Peter J. Blumer**

Président de l'UIR et président du PSDS, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Ville

**Sven Cattelan**

Président de la CSSP, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Campagne

**Stefan Engler**

Conseiller aux États du canton des Grisons

**Markus Feltscher**

Président de l'AEAI et président de la Fondation de prévention, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance des Grisons

**Karin Kayser-Frutschi**

Conseillère d'État du canton de Nidwald

**Pierre-André Page**

Conseiller national du canton de Fribourg



# Rapport annuel 2020 et perspectives 2021

## Développements 2020

Notre *issue management* a une fois de plus fait ses preuves pendant l'année sous revue. Un ingénieux monitoring permet de dépister les *issues* potentiels et d'en assurer le suivi s'ils s'avèrent pertinents. Des mesures appropriées peuvent alors être appliquées ou élaborées en temps voulu. Une étroite concertation sur les mesures stratégiques est régulièrement menée avec les établissements cantonaux d'assurance (ECA), le but étant en effet de représenter leurs intérêts. Les thèmes tels que la protection des données, la révision partielle de la LSA, les accords-cadres, le projet Cargo sous-terrain, les marchés publics et l'assurance tremblement de terre ont souvent été listés à l'ordre du jour.

Après une phase d'analyse approfondie, les directeurs des ECA ont opté pour un « nouveau départ » du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI). Bon nombre d'incendies ont pour cause un manque d'attention et de prudence, alors qu'il suffirait d'adopter les bons gestes pour les éviter. Les directives de protection incendie ont peu d'influence à ce niveau. Par son travail de prévention, le CIPI complète donc idéalement la protection incendie préventive dont sont chargés les ECA. Le lancement du site Internet et l'arrivée sur les réseaux sociaux ont été une réussite : l'intérêt suscité correspond aux espérances. Pour les prochaines années, des campagnes thématiques sont prévues afin de renforcer l'écho rencontré par le CIPI.

En 2019 et 2020, la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP) a fêté son 150<sup>e</sup> anniversaire. Le FSSP faisant partie de la « protection triple », il semblait évident que l'AECA et donc l'ensemble des ECA joueraient une part active à cette occasion. La conférence qu'ils ont préparée ensemble pour cette occasion, « Quand la nature devient un danger », a malheureusement dû être reportée à 2021 en raison du coronavirus. Elle n'aura donc pas eu lieu l'année du jubilé, ce qui n'entachera cependant en rien la célébration.

Afin d'assurer un fonctionnement sans accrocs pendant la crise du coronavirus, en parallèle de la gestion du confinement ou semi-confinement, la direction a abordé de manière approfondie des thématiques « internes » comme la numérisation, la stratégie informatique, le controlling des projets, la culture d'entreprise, etc. Les résultats des discussions sont régulièrement intégrés dans les opérations de l'entreprise.

## Perspectives 2021

La célébration du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP) représentera sûrement un moment fort de cette année 2021. Nous ne pouvons qu'espérer que le coronavirus ne nous empêchera pas une nouvelle fois d'organiser cet événement ; dans un pareil cas, nous nous verrions tenus de l'annuler définitivement.

La campagne thématique prévue par le CIPI pour 2021 viendra sans aucun doute compléter et renforcer les efforts des ECA en matière de prévention des incendies. Les sources de feu laissées sans surveillance, comme les bougies, les cigarettes ou les poêles, peuvent causer d'importants dégâts. C'est pour cette raison que sera lancée la campagne « Toujours un œil sur les flammes chez soi ! ».

L'AECA est naturellement disposée à poursuivre son engagement dans le secteur Public Affairs. Nos efforts se concentrent sur des contacts dans la mesure du possible directs avec des personnes individuelles ou des groupes de personnes.

La « révision de la stratégie », prévue après quatre années pleines d'activité, sera lancée en 2021. La création de l'AECA en 2016 a bâti des bases entièrement nouvelles pour la collaboration des organisations ; il est aujourd'hui temps de réfléchir aux accomplissements et de discuter des développements futurs. L'objectif est de porter un regard critique sur les structures et les stratégies des organisations communes et, si nécessaire, d'effectuer des ajustements pour la prochaine période stratégique.

Nous espérons que les mesures prises pour endiguer le coronavirus montreront des résultats dans le courant de



l'année à venir. Jusqu'à aujourd'hui, l'AECA et les organisations communes ont réussi, à quelques exceptions près dans le domaine de la formation et pour certains projets spécifiques, à naviguer dans le contexte de la pandémie sans que leurs performances n'en souffrent notablement. Au vu des performances enregistrées, et malgré des conditions qui restent difficiles, nous restons optimistes pour l'avenir.



# Bilan

*En francs*

<b>Actif</b>	<b>Explication (cf. annexe)</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Actif circulant</b>			
Liquidités	2.1	115'019	130'414
Créances envers les assurances sociales		0	488
Créances envers l'AEAI	2.2	31'957	130'312
Créances envers le PSDS	2.3	0	120
Comptes de régularisation	2.4	367	394
<b>Total actif circulant</b>		<b>147'343</b>	<b>261'729</b>
<b>Total actif</b>		<b>147'343</b>	<b>261'729</b>
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
Dettes envers des tiers		2'210	3'557
Dettes envers les assurances sociales		159	0
Dettes envers la TVA		48'187	44'418
Dettes envers l'UIR	2.5	86'087	203'754
Comptes de régularisation	2.4	10'700	10'000
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>		<b>147'343</b>	<b>261'729</b>
<b>Fortune de l'association au 1.1.</b>	<b>1</b>		
<b>Bénéfice/Perte</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total fortune de l'association au 31.12.</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total passif</b>		<b>147'343</b>	<b>261'729</b>



# Compte de résultat

*En francs*

	Explication (cf. annexe)	2020	2019
<b>Produits des prestations de services et cotisations des membres</b>			
Produits des prestations de services des organisations UIR et AEAI	2.6	950'493	903'393
Cotisations de membres des ECA	2.7	9'000	9'000
<b>Total produits des prestations de services et cotisations des membres</b>		<b>959'493</b>	<b>912'393</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Corporate Communications		0	-53'915
Introduction du nouveau système salarial (ABAKABA)		0	-14'863
Introduction du logiciel contrats au service juridique		-25'624	0
Projets divers AECA		-36'166	-5'408
<b>Charges pour les projets</b>		<b>-61'790</b>	<b>-74'186</b>
<b>Charges de personnel</b>			
Charges pour le Sounding Board ASA		-640	-11'770
Charges pour le secteur Public Affairs		-43'317	-2'141
Charges d'informatique		-29'756	-27'602
Frais de locaux		-30'800	-30'600
Charges d'entretien et de réparations		0	-245
Charges d'assurances		-2'000	-2'000
Charges pour prestations reçues		-9'162	-12'733
Charges pour les organes		-125'882	-152'024
Frais de représentation		-3'845	-10'486
Autres charges d'exploitation		-226	-149
Autres produits d'exploitation		162	486
<b>Autres charges d'exploitation</b>		<b>-245'466</b>	<b>-249'263</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>-959'493</b>	<b>-912'393</b>
<b>Bénéfice/Perte</b>		<b>0</b>	<b>0</b>





# Annexe

---

## 1 Principes

---

### Généralités

L'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) a été inscrite au registre du commerce du canton de Berne le 11 juillet 2016. Son siège est à Berne. 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres de l'AECA.

Les présents comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales suisses régissant la présentation des comptes (Code des obligations). Les principes d'évaluation les plus importants appliqués et qui ne sont pas prescrits par la loi sont détaillés ci-après. Les chiffres sont arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

L'AECA ne dispose ni d'une fortune de l'association, ni d'immobilisations financières ou corporelles propres.

### Date du bilan

L'exercice court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

---

## 2 Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

---

L'actif et le passif sont en général portés au bilan séparément.

### 2.1 Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

### 2.2 Créances envers l'AEAI

Il s'agit de créances envers des parties liées.

### 2.3 Créances envers le PSDS

Il s'agit de créances envers des parties liées.

### 2.4 Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

### 2.5 Dettes envers l'UIR

Il s'agit de dettes envers des parties liées.

### 2.6 Produits des prestations de services des organisations UIR et AEAJ

Au cours de l'exercice sous revue, les prestations de services de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) ont été couvertes entièrement et à parts égales (475'246 francs chacune) par l'Union



intercantonale de réassurance (UIR) et par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) (contre 451'696 francs chacune l'année précédente).

## **2.7 Cotisations de membres des ECA**

Le montant des cotisations de membres des établissements cantonaux d'assurance (ECA) est fixé par l'assemblée des membres. La cotisation annuelle par membre s'élève à 500 francs.

---

## **3 Informations complémentaires**

---

### **3.1 Postes équivalents à temps plein**

Comme pour l'année précédente, le nombre de postes à plein temps est inférieur à la moyenne annuelle de 10.

### **3.2 Événements postérieurs à la date du bilan**

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

### **3.3 Évaluation des risques**

La direction procède à une évaluation permanente des risques. À cet effet, elle examine les risques qu'elle estime importants, définit les mesures de gestion et de surveillance nécessaires et prend les décisions qui s'imposent pour leur mise en œuvre et leur suivi. La gestion du risque et le contrôle interne sont intégrés dans le système de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Le principe du double contrôle est respecté.



# Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11  
Téléfax: +41 58 286 68 18  
www.ey.com/ch

A la réunion des membres de

**l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), Berne**

Berne, le 3 mai 2021

## Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision selon article 25 à 26 des statuts, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Ernst & Young SA

Marco Schmid  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Edison Dauti  
Expert-réviseur agréé